

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1117 promulguant en Côte française des Somalis : 1er l'arrêté interministériel du 19 novembre 1948; 2e l'arrêté interministériel du 14 février 1949; 3e l'arrêté interministériel du 3 mai 1949.

n° 1117

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 octobre 1949

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1949

Date du numéro
31 octobre 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués, dans le territoire de la Côte française des Somalis et dépendances : 1er l'arrêté interministériel du 19 novembre 1948 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires du corps des administrateurs de la France d'outre-mer; 2e l'arrêté interministériel du 14 février 1949 fixant les nouveaux traitements des magistrats des territoires de la France d'outre-mèr; 3e l'arrêté interministériel du 3 mai 1949 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires des cadres régis par décret relevant du Ministère de la France d'outre-mer.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.